

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
**30 JUIN 2021**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Tarifs municipaux  
Carte royale 2021-2022**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 1er juillet 2021  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 1er juillet 2021  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 1er juillet 2021

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINOUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt et un, le 30 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 23 juin deux mille vingt et un, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

**Avaient donné procuration :**

Monsieur FOUCHET à Monsieur PERICARD  
Monsieur BASSINE à Monsieur VENUS  
Monsieur JOUSSE à Monsieur BATTISTELLI  
Madame MEUNIER à Madame BOUTIN  
Madame NASRI à Madame PEYRESAUBES  
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD  
Madame GRANDPIERRE à Monsieur NDIAYE  
Monsieur RICHARD à Madame RHONE

**Secrétaire de séance :**

Monsieur ALLAIRE

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20210630-21-D-14-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2021  
Date de réception préfecture : 01/07/2021

**N° DE DOSSIER** : 21 D 14

**OBJET** : TARIFS MUNICIPAUX – CARTE ROYALE 2021-2022

**RAPPORTEUR** : Madame TEA

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Chaque année, le Conseil Municipal adopte les tarifs municipaux pour l'année à venir à l'occasion du vote du budget primitif. Ces tarifs n'intègrent pas les tarifs qui sont basés sur le cycle scolaire à savoir pour les clubs seniors : les cours d'activités sportives et les cours d'activités culturelles.

Aussi, il convient de fixer les tarifs municipaux qui prendront effet au 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour la période de septembre 2021 à juin 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs tels qu'annexés à la présente délibération.

**DELIBERATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

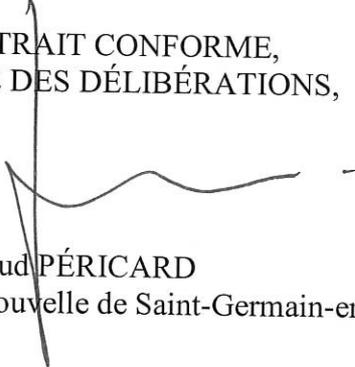
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ADOpte les tarifs pour les clubs seniors tels qu'annexés à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

**SOLIDARITE**

OBJET	PRESTATIONS	TARIFS 2020	TARIFS 2021	VARIATION	OBSERVATIONS
Seniors	<b>La Carte Royale est obligatoire pour se rendre aux clubs</b>				
Activités en présentiel	<b>- de septembre 2021 à juin 2022 inclus</b> -cours de gymnastique, gym douce et pilates : ~ Cours de langue / théâtre / danse / yoga :	156,00 € 98,00 €	158,00 € 99,00 €	1% 1%	10% de reduction par rapport au tarif 2021 du cours en présentiel
Activités en distanciel	<b>- de septembre 2021 à juin 2022 inclus</b> -cours de gymnastique, gym douce et pilates : ~ Cours de langue / théâtre / danse / yoga :	-	142 €		
<b>nouvelle option et en cas de reconfinement</b> <b>en cas de reconfinement</b>		-	89 €		